

---

# Utilisation des Structures d'escalade

Collège André Chavannes  
CEPTA  
Bloc du local CAS

**Section Genevoise**  
**Club Alpin Suisse CAS**  
Club Alpino Svizzero  
Schweizer-Alpen Club  
Club Alpin Svizzer



---

## Directives pour l'ensemble des structures d'escalade

### Généralités

La section met à disposition différentes structures d'escalade afin de perfectionner votre technique, vous entraîner pour améliorer votre niveau, vous familiariser et apprendre toutes les techniques qui vous permettront de devenir autonomes en salle et à l'extérieur. Les chefs de courses brevetés en escalade de la commission des courses sont régulièrement présents afin de vous aider à atteindre vos objectifs personnels en toute sécurité.

### Accès

1. Les structures d'escalade ne doivent être utilisées que pendant les horaires d'ouvertures définis par la section et indiqués (cliquer [ICI](#)) sur le site internet de la section.
2. Les **nouveaux pratiquants** ou les **non membres du club** souhaitant pratiquer l'escalade **doivent OBLIGATOIREMENT** s'annoncer préalablement aux responsables escalade (cliquer [ICI](#)) indiqués sur le site internet de la section.

### Participants/Sécurité

1. Tous les membres de la Section Genevoise **ayant de l'expérience de escalade en salle** peuvent accéder aux structures.
2. Chaque participant grimpe **sous sa propre responsabilité**, en appliquant les principes de sécurité propres à l'escalade en salle.
3. Les **enfants et les jeunes de moins de 18 ans** grimpent sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte responsable, dûment formés à l'escalade. Ils doivent donc **obligatoirement être accompagnés** par une personne majeure dûment formée à l'escalade qui se chargera de leur encadrement et de leur surveillance.
4. Il est interdit de modifier le positionnement des prises sans l'accord d'un chef de course.
5. Chaque participant utilise son propre matériel (chausson, baudrier, corde, assureurs, mousquetons..) et en garantit son bon état de fonctionnement.
6. Si un(e) chef de course est présent(e), les participants **doivent respecter** les consignes de ce dernier.
7. Nous invitons tous les participants à consulter les [fiches du Club Alpin Suisse concernant la sécurité.](#)

## Directives propres au bloc du local CAS à Plainpalais

1. Avant toute utilisation de la structure, la partie amovible du matelas est à mettre en place à l'extérieur du volume.
2. Il faut marcher sur les matelas uniquement avec des chaussons d'escalade.
3. Ne pas se positionner sous une autre personne qui est en train de grimper (mur & plafond).
4. Après leur utilisation, l'espace bloc et la salle doivent être rangés et laissés propres.
5. L'accès à la bibliothèque ainsi qu'aux autres installations du local est interdite, sauf en présence d'un responsable du secrétariat.